**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**CONSEIL** **MUNICIPAL DES ENFANTS**

FICHE DE CANDIDATURE

AUTORISATION PARENTALE

**FICHE DE CANDIDATURE**

**Partie candidat**

Nom : ……………………………………………… [ Photo ]

Prénom : ………………………………………………

Date de Naissance : ………………………………………………

Adresse : ………………………………………………

Code postal : …………………………………… Ville : ……………………………………………

Etablissement scolaire : ………………………………………………

En classe de : ………………………………………………

Je soussigné ……………………………………………… déclare être candidat(e) pour le Conseil Municipal des Enfants de Meulan-en-Yvelines .

**Partie représentant légal** :

Père Mère Tuteur

Nom : ………………………………………………

Prénom : ………………………………………………

Tél : ………………………………………………

Mail : ………………………………………………

Fait à ……………………………………………… Le

Signature du représentant légal Signature du candidat

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) : ………………………………………………

Domicilié(e) à : ………………………………………………

Représentant légale de l’enfant : ………………………………………………

* Autorise mon enfant à déposer sa candidature pour le Conseil Municipal des enfants de Meulan-en-Yvelines.
* Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au Conseil Municipal des enfants.
* Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la Commune pour tout déplacement dans le cadre du Conseil Municipal des enfants
* Autorise mon enfant à être filmé, photographié, seul ou en groupe dans le cadre du Conseil Municipal des enfants sur les supports de communication tel que magazine, plaquettes, site et Facebook de la Ville.
* Autorise les responsables du Conseil Municipal des enfants à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l’état de santé et la sécurité de mon enfant sur demande d’un médecin.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le : ………………………………………………

Signature du représentant légal Signature du candidat

Précédée de la mention « *lu et approuvé* » Précédée de la mention « *lu et approuvé* »

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

1. **Les objectifs pédagogiques :**

Le Conseil municipal composé d’enfants de Meulan-en-Yvelines vise trois objectifs principaux : faire découvrir aux jeunes le rôle et la place d’une institution de démocratie locale, leur donner à travers elle la parole et les rendre actifs dans la vie publique, tout en apprenant à être citoyen et responsable.

* **Découvrir le rôle de l’institution « Conseil municipal » :**

Le Conseil municipal des adultes est le premier lieu d’expression et de démocratie.

Faire découvrir aux enfants de Meulan-en-Yvelines son rôle et fonctionnement, au travers d’un Conseil dédié aux enfants, permet aux futurs citoyens de mieux en comprendre les règles.

L’objectif est de développer la culture générale des enfants dans ce domaine, en leur proposant un rôle actif au sein de l’institution créée pour les enfants. Il s’agit pour eux de mener des actions réfléchies, dans un climat de confiance et de convivialité.

* **Donner la parole aux enfants de la commune :**

Chaque enfant membre du Conseil a la possibilité d’exprimer ses idées et celles des enfants qu’il représente.

Le Conseil est un lieu d’expression et de partage des idées des enfants.

L’objectif est d’écouter la parole des enfants et de leur reconnaitre ainsi une place dans la vie de la commune.

Par ailleurs, les échanges avec le Conseil municipal adultes, le Conseil consultatif des jeunes, tout comme avec le Conseil des séniors, et la réalisation des projets décidés par les enfants favorisent le dialogue entre les générations et les catégories sociales.

* **Apprendre la citoyenneté et la responsabilité :**

Les objectifs sont ainsi d’apprendre aux enfants la démocratie (débats, votes) et la responsabilité du citoyen (respect des autres, intérêt général).

Le Conseil permet aux enfants de se réunir et de débattre pour exprimer leurs idées et celles de ceux qui les entourent, de mettre en place des actions et de les réaliser ensemble.

1. **Le rôle du Conseil municipal des enfants :**

Le Conseil des enfants est un acteur de la vie locale. A ce titre, il décide et met en œuvre des actions ayant un intérêt commun.

* **Proposer des actions ou des projets :**

Les enfants proposent des actions ou des projets qui sont en lien avec la vie de la commune.

Chaque projet fait l’objet d’un débat au sein du Conseil et d’un vote.

Les actions peuvent être concrètes (ex : création d’aire de jeux).

* **Mettre en place les actions :**

Le Conseil des enfants établit un calendrier de réalisation des actions/projets qui ont été décidés. Il assure le suivi de ces actions en mettant en place des commissions thématiques.

* **Communiquer sur les actions et les projets :**

Le Conseil des enfants communique auprès des autres enfants, des parents, de la population, sous toutes les formes (site internet de Ville, Mag, Facebook de la Ville, courrier, afin de rendre publiques ses actions.

**Participer à la vie locale avec les adultes :**

Le Conseil des enfants participe aussi à la vie de la commune en partageant des événements particuliers (cérémonies, fêtes, inaugurations)

1. **Les membres du Conseil municipal des enfants :**

Le Conseil municipal des enfants de la Ville de Meulan-en-Yvelines, présidé par le Maire et l’adjointe déléguée à l’Enfance et à la Jeunesse, sera composé :

De 20 enfants issus de classe de CM1 et CM2 venant des écoles de Meulan-en-Yvelines, à parité fille et garçon avec un équilibre entre les enfants de CM1 et CM2. La durée du mandant sera **de deux ans pour les CM1 et d’une année pour les CM2.**

Modalités de candidature au Conseil municipal des enfants :

Les conditions à remplir pour intégrer le Conseil municipal des enfants sont :

* Habiter la Ville de Meulan-en-Yvelines
* Être en classe de CM1 et CM2
* Avoir fait acte de candidature (par le document officiel fiche de candidature)